

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Entreposage des colis de sulfate de plomb radifère (coques et caissons) provenant de l'INB 56 – Parc d'Entreposage, dans l'ICPE n°411 - MMB (Magasin des Matières Brutes), en attente de leur évacuation vers l'exutoire final.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	Le projet est soumis à autorisation au titre de la rubrique 1735 de la nomenclature des ICPE (extension d'une installation existante, déjà soumise à autorisation au titre des rubriques 1716, 1735 et 2797)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'entreposage au MMB-ICPE 411 de :

- 888 coques béton de 0,5 m3 contenant chacun 1 fut de 60L de sulfate de plomb radifère,
- 35 caissons béton de 5,45 à 6,5 m3 contenant des futs de sulfate de plomb radifère, qui se décomposent en 16 conteneurs de volume de 5,45 m3 et 19 conteneurs de volume de 6,45 m3, provenant de l'INB 56-parc d'entreposage.

Le projet nécessite un réaménagement préalable des halls E et F afin de libérer les zones d'entreposage des colis PbSO4.

4.2 Objectifs du projet

Le CEA est engagé actuellement dans un processus de reprise et d'évacuation des colis entreposés sur l'INB 56 en vue de son futur démantèlement.

Dans le cadre du réexamen de sûreté de 2017 de l'INB56, le CEA avait confirmé l'impossibilité technique de renforcer le hangar H1 et s'était engagé à le déconstruire, à évacuer et ré-entreposer les colis du hangar H1 dans un autre hangar. Les études de faisabilité ont conclu à l'impossibilité d'entreposage de la totalité des colis présents sous H1 dans les autres hangars de l'INB 56. Les colis radifères du H1 sont donc à évacuer vers une autre installation du centre de Cadarache. L'installation retenue est l'ICPE 411-MMB.

Le projet permet l'entreposage temporaire des colis radifères (coques et caissons) provenant de l'INB 56 au MMB - ICPE 411 (engagement pris dans un courrier adressé au ministère de la transition écologique/MSNR (référence : DSSN DIR 2022-007 du 22/01/2022), en attente de l'exutoire final (horizon 2060), et par là même de libérer le hangar H1 de l'INB56 en vue de sa déconstruction (objectif INB56).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'entreposage des colis PbSO₄ dans le hall E nécessite au préalable la réorganisation des halls E et F afin de générer suffisamment de surface au sol disponible dans le Hall E. Ces aménagements sont conformes aux exigences du référentiel de l'ICPE et sont en cours de réalisation. Les opérations sont décrites ci-dessous :

- Le transfert des colis matières actuels du hall E vers le hall F,
- L'évacuation d'équipements non utilisés et répertoriés (palettes, fûts vides, matériels, ...) pour réutilisation sur une autre installation ou mise au déchet,
- L'expédition si besoin de colis vers des exutoires d'entreposage ou de traitement, extérieurs au MMB (cas des 25 fûts ORFLAM et des colis contenant de l'uranium (U) appauvri notamment),
- La préparation du hall E à la réception des colis PbSO₄ (par exemple, si nécessaire : répartition des charges au sol, ajout de protections biologiques, ...).

La quantité totale de colis à déplacer ou à évacuer est d'environ 2000 colis actuellement répartis sur l'ensemble des travées du hall E et les différentes travées du hall F. Ces colis seront transférés dans les travées non occupées du hall F et dans les premières travées (1, 2, 19 et 20) du hall E.

Pour permettre les mouvements liés à l'entreposage des colis, la cloison métallique de séparation du troisième et du quatrième parc du hall E, pourra être retirée et les dimensions des portes modifiées (portes Hall E/quai de chargement et porte Halls E/F) Enfin compte-tenu de la masse des colis à manutentionner, toutes les dispositions nécessaires seront prises pour garantir la tenue du quai de déchargement devant le hall E. Le bâtiment 494 pourra être utilisé comme base vie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les colis seront transférés de l'INB56 à l'ICPE 411 comme suit :

- Transports en conteneurs ISO 20' (dossier d'autorisation dédié), après un contrôle radiologique de 100% des colis et placement des colis sur palette.
- Déchargement des palettes sur le quai du hall E de l'ICPE 411,
- Manutention unitaire au moyen d'un chariot adapté à la charge (<CMU), jusqu'à la zone d'entreposage dédiée du hall E conformément aux conditions de manutention et d'entreposage définies pour ces colis (niveaux de gerbage, répartition de la charge au sol ...).

Le chariot sera présent dans le bâtiment 411 uniquement pour les opérations de manutention, en dehors de ces opérations, il sera stationné à l'extérieur du bâtiment après un contrôle radiologique en sortie de ZC.

Les palettes supportant les colis sont conçues de manière à participer à la répartition de la charge au sol de façon à respecter la charge au sol maximale autorisée de 5T/m².

Le nombre de transports total est estimé à 150 transports environ soit 4 à 5 transports par mois en moyenne.

Les colis PbSO₄ seront entreposés dans les travées dédiées du hall E du MMB.

Les coques seront gerbées sur 3 niveaux avec une limite à 3,5 m (respect de l'étude de dangers [dossier ICPE]). Les caissons PbSO₄ quant à eux ne seront pas gerbés.

Les colis de PbSO₄ visibles et accessibles feront l'objet d'une surveillance par un contrôle visuel de 10% des colis par an, et d'un contrôle de l'état de l'enveloppe externe de colis « témoins » tous les 5 ans.

L'entreposage de colis PbSO₄ au MMB nécessite une évolution du zonage radioprotection de l'installation, une mise à jour du programme des vérifications périodiques de radioprotection, la mise en place de nouvelles dispositions (protections biologiques ...).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de porté à connaissance de modification auprès de la Préfecture des bouches du Rhône (article R 181-46 II du Code de l'Environnement).

Le projet n'est pas soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le hall E est de forme rectangulaire	21x50m
Charge au sol	5T/m ²
888 coques béton de 0,5 m ³	1311kg/coques
35 caissons béton de 5,43 à 6,5 m ³	10 604 kg/caisson
150 transports estimés	5km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

CEA-Cadarache
RD952
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 9 3 ' 8 2 " 387 Lat. 4 3 ° 6 8 ' 0 9 " 709

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En l'état des connaissances, deux zones humides sont à signaler sur le centre de Cadarache :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Ravin de la Bête, occupé par un cours d'eau affluent de la Durance, intermittent dans sa partie amont et permanent à l'aval ; - les milieux en bordure du Verdon, au nord de l'éco-complexe cadarachien. <p>Leur délimitation précise n'est pas connue.</p> <p>Le projet d'entreposage des colis PbSO4 se situe en dehors de ces zones.</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Paul Lez Durance est située dans un périmètre de risques naturels prévisibles. Les PPR concernant les aléas sismiques et les mouvements de terrain (chute de blocs) ont été approuvés le 09/04/1996. Un PPR concernant le risque inondation a été approuvé le 05/11/2014. Le projet d'entreposage des colis PbSO4 se situe en dehors de ces zones visées par les PPR.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZPS et ZSC de la Durance (FR9312003 et FR9301589) : 0,5 km environ - ZPS du massif du Luberon (FR9310075) : 3 km environ - ZSC de la montagne Sainte Victoire (FR9301605) : 3,5 km environ
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun défrichement n'est prévu, les opérations étant réalisées sur une zone déjà aménagée et les colis entreposés dans un bâtiment existant où sont déjà réalisées des activités similaires. Les travaux et l'exploitation seront réalisés en journée, ce qui limitera les perturbations.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de sites Natura 2000. L'incidence générale du projet est jugée négligeable sur les habitats naturels et espèces de ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun défrichement n'est prévu, le projet est réalisé dans le périmètre de l'ICPE existante. L'accès aux installations se fera par des voiries existantes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est en dehors des zonages des PPR.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principaux risques présentés par le projet sont la dissémination de matières radioactives et l'exposition externe/interne. Ces risques sont déjà présents et pris en compte, du fait des activités similaires actuelles de l'ICPE. Au regard des caractéristiques de tenue à la chute des colis également incombustibles, les conséquences seraient négligeables.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet conduit à une augmentation temporaire (30 mois) du flux routier (150 transports de 5km) qui reste interne au centre et n'impactera pas le trafic routier à l'extérieur du site. Par ailleurs, sur le site, les dispositions en place ainsi que la planification des transports permettent de maîtriser le flux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, il n'y aura pas d'impact sur la plus proche habitation située à plus de 1,5 km (Saint-Paul lez Durance). En phase exploitation, la cadence des transports n'entraînera pas d'augmentation des niveaux de bruits en limite de site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les gaz d'échappement des engins de manutention peuvent générer des odeurs à proximité immédiate des engins. Toutefois, il n'y aura pas d'impact sur la plus proche habitation située à plus de 1,5 km (Saint-Paul lez Durance). Ce projet n'engendre pas d'odeur de façon significative.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de vibration de façon significative.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La nature radioactive des matières induit principalement la formation de gaz radioactifs tel que le radon. C'est déjà le cas actuellement dans l'ICPE avec les colis présents. L'entreposage des colis PbSO4 augmentera les rejets diffus en radon de l'ICPE. Néanmoins, le projet n'augmentera pas les rejets diffus à l'échelle du centre de Cadarache (transfert des rejets de l'INB56 vers l'ICPE MMB).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de rejets liquides dans l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La modification ne produit pas de déchets en quantité significative.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pendant les phases de réception et d'entreposage des colis dans le Hall E :

- planification des activités (transports, activités courantes dans les autres halls et à proximité du hall E)
- réalisation des activités de manutention des colis PbSO4 selon un mode opératoire spécifique, respect charge au sol.
- mesures du taux de radon et de débit de dose au fur et à mesure de l'entreposage
- mise à jour du zonage radioprotection et création de formalités d'accès à la zone contrôlée orange
- mise à jour du programme des vérifications périodiques de radioprotection du MMB
- Étude ALARA.

De plus, les colis de PbSO4 visibles feront l'objet d'une surveillance par un contrôle visuel d'a minima 10% des colis par an, et d'un contrôle de l'état de la surface externe de colis « témoins » (absence de contamination externe labile par la réalisation de frottis) tous les 5 ans.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne l'entreposage temporaire de colis PbSO4 provenant de l'INB56 dans le périmètre de l'ICPE 411-MMB soumise à autorisation. La modification n'augmente pas de manière significative les risques et les nuisances déjà générées sur le site.

L'incidence du projet sur l'environnement est jugé faible, notamment car le projet est situé en dehors d'une zone Natura 2000, et ne fait pas l'objet d'un défrichement. Il est localisé dans les bâtiments existants de l'ICPE (hall E du bâtiment 411).

Au regard de ces éléments, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

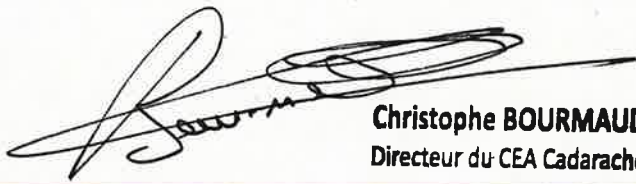
Objet
sans objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ST Paul lez Durance le, 23/05/2023

Signature


Christophe BOURMAUD
Directeur du CEA Cadarache